

Séance du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis - Jeudi 16 février 2012
Débat d'Orientations Budgétaires
Stéphane TROUSSEL
Premier Vice-président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis
Conseiller général de La Courneuve

Monsieur le Président, chers collègues,

Finalement, nous n'avons presque aucune raison d'être surpris par la situation qui se pose aujourd'hui à nous car elle était connue depuis des années. Depuis des années, nous rivalisons de formules ou d'initiatives pour alerter et dénoncer. Nous y sommes. **Les règles progressivement faussées, biaisées par l'État nous conduisent à une fin inéluctable : celle du département guichet, prestataire de services décidés par l'État, celle de la fin du département en somme, du moins en tant qu'échelle de décision issue du suffrage universel.**

En plein débat d'orientations budgétaires pour l'année 2012, à l'heure où ce moratoire de trois ans sur les projets nouveaux d'investissements menés par des communes ou des associations doit être établi pour assumer quelques-uns de nos choix, force est pour nous de constater qu'à ce rythme, **si rien ne change, le Département n'aura bientôt plus les moyens de ses choix.**

Je reviens sur la question du moratoire parce que c'est précisément une manière de continuer d'assumer nos choix. Que nous proposez-vous ? De renoncer à nos priorités, à nos engagements, à nos décisions en matière de transports ? Le Conseil général doit-il renoncer à sa participation financière sur le T1, le T5, le T8, la ligne 12 et la ligne 14 du métro, le prolongement de la tangentielle ?

Quant à la transparence et l'information qui ont été ici évoquées, l'annonce de ce moratoire, c'est justement la garantie du respect de la transparence et de l'information. Une autre méthode aurait pu être employée qui aurait consisté à maintenir nos investissements sur les transports et à décider en catimini, à chaque fois que les communes ou les différents organismes nous auraient sollicités, de dire non, non, la subvention est repoussée à plus tard, non, ce n'est pas possible, le budget du Conseil général ne le permet pas. Il faut attendre. Aurait-ce été une méthode plus transparente ? Je ne le crois pas.

* * *

J'ai eu l'occasion de le dire lors de la rencontre avec les maires de Seine-Saint-Denis d'il y a quelques semaines. D'une certaine manière, l'asphyxie financière réussie des départements et du nôtre en particulier par le gouvernement a eu le mérite de clore, par la preuve, le débat que nous avons eu ici dans cette assemblée au cours des dernières années sur cette fameuse compensation à l'euro près des transferts de charges. **De 57 millions d'euros en 2004, la différence entre dépenses et recettes au titre des allocations de solidarité nationale est passée à 165 en 2011** ; 80% de l'augmentation des impôts locaux auront servi à financer ce différentiel de dépenses sociales obligatoires non compensées. Plus personne ou presque ne conteste désormais cette situation. J'ai remercié lors de cette rencontre notre ancien collègue Vincent Capo-Canellas pour avoir, avec le ton modéré qui caractérise un sénateur qui plus est centriste, reconnu la réalité des difficultés financières de la Seine-Saint-Denis. Il n'y a finalement plus que Jean-Michel Bluteau pour continuer à refuser de regarder la réalité en face et à continuer de ne voir que des raisons locales dans la situation budgétaire de notre département – la mauvaise gestion par le « *cancre* » socialo-communiste.

Les initiatives qui ont été les nôtres ici ne sont d'ailleurs pas pour rien dans cette prise de conscience : la lutte contre les emprunts toxiques, les modalités de prise en charge des

mineurs isolés étrangers, le budget de révolte, l'appel pour défendre la culture en danger, les procédures judiciaires sur la protection de l'enfance, la question prioritaire de constitutionnalité... **Toutes ces initiatives sont parties de la Seine-Saint-Denis.**

Et je vous le dis sincèrement, mes chers collègues, à ceux de l'opposition d'abord qui acceptez parfois en aparté, en dehors des tribunes, de reconnaître ce contexte si particulier, mais aussi à nos collègues du groupe communiste, bien sûr : l'énoncé de ces batailles, menées ensemble ou séparément, gagnées pour certaines, devrait tout de même suffire à vous convaincre qu'il **ne sera jamais question de renoncer**. On ne peut cependant pas dans le même temps appeler le président du Conseil Général à une mobilisation plus grande encore, à mener la bataille politique, la bataille des idées, et en même temps, d'une certaine manière, à continuer de faire comme d'habitude.

Ce contexte nous interdit, aux uns et aux autres, de rechercher de petits positionnements politiques – pour ne pas dire politiciens – pour savoir qui seront les meilleurs « messieurs plus » ou les méchants « messieurs moins » afin de tenter de tirer notre épingle du jeu. Car, à plusieurs reprises, un certain nombre d'entre vous nous ont dit : « des marges de manœuvre existent ». Notre collègue A.Taïbi a fait une proposition : celle de regarder du côté des recettes, c'est-à-dire en fait, d'augmenter les impôts. Cela a au moins le mérite de poser le débat clairement. Mais quand plusieurs d'entre vous déclarent que « des solutions, des marges de manoeuvre existent », c'est sans jamais dire lesquelles !

**

D'autant que face à nous s'est jusqu'à présent trouvé un adversaire redoutable. Dans les choix délétères en direction des collectivités locales (gel des dotations, baisse des compensations, disparition des leviers fiscaux des départements, ...), le gouvernement a une fois de plus joué une carte qui risque fort de rester comme sa marque de fabrique pour la postérité : **celle de la division. De l'opposition, ici entre les collectivités.** En effet, s'il a privé les départements et les régions de leurs marges de manœuvre fiscales pour les doter de ressources volatiles, imprévisibles et au dynamisme plus qu'incertain, les intercommunalités et les communes, elles, vont s'en tirer encore plutôt à bon compte cette année. Pour ne citer qu'un seul chiffre, l'autonomie fiscale des départements est ramenée de 30 à 17%, alors qu'elle passe de 44 à 49% pour les communes et les communautés.

C'est pourtant bien un seul et même doigt accusateur qui pointe aujourd'hui l'ensemble de nos collectivités en leur reprochant leur supposée irresponsabilité en matière de création d'emploi, les mêmes menaces de « pacte de stabilité des dépenses publiques » ou encore de système de « bonus-malus » en fonction d'un vague critère de « bonne gestion », lesquelles sont rejetées par un front uni d'élus locaux de gauche comme de droite. Mais n'en doutez pas, si ce gouvernement devait être confirmé, la prochaine étape viserait ensuite les communes et les agglomérations.

Dans ce paysage de désolation budgétaire, c'est bien le département qui connaît, de loin, la situation la plus dramatique, surtout lorsqu'un contexte de crise économique exceptionnel vient à la fois grever ses ressources et doper les besoins de sa population en matière d'aide sociale. Et dans ce paysage, le département de la Seine-Saint-Denis fait figure de parent le plus pauvre.

* * *

Les disparités de richesse sont grandes entre tous les départements, et notamment à l'échelle de l'Île-de-France. Alors, **le rôle si particulier de la Seine-Saint-Denis dans le pays comme dans l'Île-de-France doit une fois encore nous placer à l'avant-garde du combat pour le changement des relations entre État et collectivités d'une part, et entre les collectivités elles-mêmes, d'autre part.**

La situation de la Seine-Saint-Denis exige en effet une redéfinition non seulement des règles de financement des collectivités, et notamment des départements, mais aussi des règles de partage : la péréquation horizontale aveugle telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée doit céder la place à un système plus juste qui prenne en compte les réalités sociales. Mais ce n'est pas tout : c'est aussi d'une nouvelle organisation territoriale dont nous avons besoin, et notamment en Île-de-France, pour restaurer la solidarité entre les territoires et faire en sorte que les Séquano-dyonisiens ne soient pas des Franciliens de seconde zone.

Le président du Conseil général a mis une proposition sur la table : on peut la discuter, le débat est légitime. Et de ce point de vue, j'ai apprécié la manière dont P.Laporte a posé le débat sur cette proposition. Je dois dire que **j'avais en revanche été particulièrement surpris – pour ne pas dire plus – par la violence d'un certain nombre de réactions, y compris de la part de collègues de gauche, les mêmes qui sont parfois un peu moins regardants, un peu plus conciliants quand il s'agit d'accepter des chèques en bois d'un Premier ministre finissant qui vient signer des CDT qui opposent les territoires les uns aux autres.**

**

Cette redéfinition des règles du jeu est urgente. Déjà aujourd'hui, nous voici réduits au financement des politiques obligatoires, à l'exception des deux priorités qui ont été définies par le Conseil général et ne seront pas remises en cause : l'Éducation et les infrastructures de transport. Et demain, aurons-nous seulement encore, si rien ne change, les moyens de financer ces politiques ? Mais surtout, si le Département en est réduit à appliquer le minimum obligatoire, il se trouve privé de son pouvoir de décision. Privé de la possibilité d'établir un programme. Privé de tout engagement. **Dans ces conditions, si les politiques se voient transformés, contre leur gré, en administrateurs, que fait-on du respect du citoyen et du droit qu'il a de choisir ? En d'autres termes, à quoi sert encore le suffrage universel ?**

La volonté que vive la solidarité nationale, que vive l'égalité territoriale est notre combat. Le budget 2012, Monsieur le Président, doit être une tribune pour l'affirmer. À ce stade de la procédure budgétaire, rien ne peut être exclu, rien ne doit être exclu dans les actions à mener et les initiatives à porter.

Certes, nous sommes ici porteurs de différences ou de nuances sur le projet de société que nous défendons, quant à l'appréciation que nous portons sur l'action de tel ou tel gouvernement, sur les orientations de la politique départementale. Mais ne pouvons-nous pas faire fi, un instant, un instant seulement, de ces spécificités tout à fait honorables pour des femmes et des hommes engagés dans la vie politique, quand ce qui est en cause c'est la pérennité même de la collectivité que nous représentons, les missions et les choix que nous exerçons ou que nous voudrions, ou que vous voudriez demain peut-être exercer au service et au nom de nos concitoyens ?